



## 12 BONNES RAISONS D'OPTER POUR AIG GROUP PLUS – DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- 1. Tous les collaborateurs, sans limite d'âge, sont couverts** pour tous les déplacements professionnels avec un **plein par événement inégalé (terrestre et aérien – pour tout passager)**
- 2. Les garanties sont acquises 24 heures sur 24**, pendant les missions (**durée de la mission illimitée**).  
Les conjoints et enfants à charge accompagnant sont automatiquement assurés.
- 3. Les capitaux Décès et Invalidité Accidentels** sont librement déterminés par l'entreprise et sont majorés de 50% en cas d'attentat et d'acte de terrorisme.  
En cas de décès, des services d'aides dans les démarches administratives sont proposées.
- 4. Une indemnité Coma** en cas d'hospitalisation suite à un accident
- 5. Un Aménagement du domicile** : Service de conseil et d'aide, versement d'un capital complémentaire
- 6. Les Frais médicaux illimités l'étranger sont remboursés**, jusqu'à un an.
- 7. Les Frais médicaux en France après hospitalisation à l'étranger** pendant un mois après le retour.
- 8. Des Prestations d'assistance sanitaire, psychologique, administrative et des services adaptés.**
- 9. Un accompagnement lors de déplacements** : Annulation de voyage, Retard d'avion, Perte de bagages personnels et professionnels,
- 10. Un soutien pour le salarié et une sécurité pour l'entreprise** : Enlèvement, Evacuation politique, Frais de recherche et secours
- 11. Une gestion simplifiée** :  
Pas d'exclusion Risque de Guerre, Terrorisme, Nucléaire, Chimique et Biologique  
Pas de déclaration des voyages  
Garanties accordées à tout passager d'aéronefs
- 12. Réponses aux obligations prévues par les Conventions Collectives en complément** au régime de prévoyance de l'entreprise



## **Les garanties AIG Group Plus** **Déplacements Professionnels**

Nature des garanties ou prestations AIG Group Plus – Déplacements Professionnels	Montant maximum	Territorialité
<b>PLEINS PAR EVENEMENT</b> Risques aériens Risques terrestres	25 000 000 euros 50 000 000 euros	Monde entier
<b>DECES ACCIDENTEL</b> <b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b> <i>Majoration du capital par enfant à charge (maximum 10% du capital de base)</i> <i>Majoration du capital en cas d'attentat, acte de terrorisme, agression ou mouvement populaire.</i> <i>Accompagnement psychologique et aides aux démarches administratives</i>	Capital déterminé par l'entreprise  5 000 euros +50% du capital Services	Monde entier
<b>INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENTELLE</b> Barème Accident du travail <b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b> <i>Majoration du capital en cas d'attentat, acte de terrorisme, agression ou mouvement populaire.</i>	Capital déterminé par l'entreprise  +50% du capital	Monde entier
<b>AMENAGEMENT DU DOMICILE</b> <b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b> Remboursement de dépenses d'aménagement du domicile si invalidité supérieure à 33% Aménagements déterminés avec les conseils spécialisés de AIG ASSIST	10% du capital Invalidité accident maximum 20 000 euros	France
<b>COMA PAR ACCIDENT</b> <b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b> Versement par jour à partir de 10 jours consécutifs de coma pendant maximum 365 jours	50 euros par jour	Monde entier
<b>FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER</b> Sans franchise – Règlement direct en cas d'hospitalisation	illimité durée maximum 365 jours	A l'étranger
<b>FRAIS MEDICAUX EN FRANCE SUITE A UNE HOSPITALISATION A L'ETRANGER</b> En complément de la Sécurité sociale ou de tout autre régime collectif	10 000 euros limite 1 mois après le retour	France
<b>PERTE VOL ET DETERIORATION DE BAGAGES ET EQUIPEMENT PROFESSIONNEL</b> Sans franchise Bagages de l'Assuré <b>Equipement professionnel de l'entreprise</b>	5 000 euros 2 000 euros	Monde entier
<b>PROTECT'MISSION</b> Garantie perte ou vol des Cartes assurées Garantie perte ou vol des Clefs / Papiers / Maroquinerie Garantie vol par Agression des espèces retirées Garantie utilisation frauduleuse de la carte SIM par un tiers Garantie détérioration des effets personnels de l'Assuré suite à agression	Par sinistre et par an 3 000 euros 500 / 300 / 30 euros 760 euros franchise 45 euros 300 euros 450 euros franchise 50 euros	Monde entier
<b>RETARD DE BAGAGES</b> franchise par sinistre de plus de 24 heures	600 euros	Monde entier
<b>RETARD D'AVION</b> franchise par sinistre de plus de 4 heures	300 euros	Monde entier
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b> Frais d'annulation ou de modification de vol avant le départ en cas de : Décès ou hospitalisation de l'Assuré Décès ou hospitalisation d'un collègue de travail, d'un membre de la famille Convocation à un tribunal Incendie à la résidence principale	5 000 euros	Monde entier
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS</b> Remboursement de frais de recherche et de secours portés par les autorités locales facturés à l'Assuré	20 000 euros	Monde entier



## DEMANDE DE TARIFICATION

Raison sociale\*-----

Activité de la société\*-----

Adresse\*-----

Ville\*----- Code Postal\*-----

Téléphone----- Télécopie-----

Nom du courtier\*-----

Nom du contact chez le courtier\*-----

Email\* ----- Téléphone\*----- Télécopie-----

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE*		
Catégorie de personnel	Effectif total	Nombre total de personnes se déplaçant par an en France ou à l'étranger
Dirigeants		
Commerciaux		
Autres		
Total		

Principales destinations -----

### Capitaux Décès et Invalidité accidentels par personne

- 40 000 euros  
 80 000 euros  
 100 000 euros

- 160 000 euros  
 Autres                    euros  
 (capital minimum 10.000 euros)

L'entreprise est elle déjà assurée auprès d'AIG Europe pour ce risque ?\*

oui                     non

Date et signature

\*informations obligatoires

